



Demande de réalisation d'entrée charretière ou piétonne

Nom et prénom du demandeur :

Société :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Adresse des travaux :

Demande l'autorisation de créer / modifier / supprimer une entrée charretière / piétonne
(rayer les mentions inutiles)

Afin de préserver les caractéristiques paysagères des voies et réserves du Parc, toute création ou modifications d'accès doit impérativement être réalisée, au choix :

- en terre stabilisée
- en grave calcaire
- en graviers
- en terre enherbée

Revêtement envisagé :

Date des travaux envisagée :

Les banquettes enherbées et les contre-allées doivent être restituées, aucun arbre ne doit être abattu.

Date de la demande :

Signature du demandeur :

Accord de l'ASP :

Extrait du règlement intérieur

L'avis de l'ASP tiendra compte, notamment, de la dégradation éventuelle apportée aux arbres d'alignement, de l'emplacement du bateau au vu des problèmes de circulation et de stationnement.

Les bateaux étant réalisés sur les contre-allées, banquettes et voies appartenant à l'ASP, celle-ci pourra les faire ouvrir en cas de nécessité d'intervention sur les réseaux enterrés susceptibles de traverser le bateau, sans indemnités pour le propriétaire.

La création des bateaux et leur entretien est à la charge des résidents.